



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 37298

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la nouvelle mission sur l'avenir du thermalisme qu'elle a décidé de confier à une personne qualifiée. Selon les informations diffusées dans la presse, cette mission aurait pour objet d'examiner, avec les représentants du thermalisme, les perspectives de mise en oeuvre d'une procédure d'accréditation des établissements thermaux dans un souci de qualité des prestations offertes et du bon usage des soins. Chacun ne peut que partager ces objectifs, d'autant que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) avait proposé des mesures drastiques qu'il convient d'apprécier avec mesure. En effet, autant il est nécessaire de contribuer à la réduction des coûts de l'assurance maladie pour assurer sa pérennité, autant cette réorganisation qui est d'ailleurs de la responsabilité de l'assurance maladie et de ses services médicaux, ne peut se faire au détriment des impératifs de santé publique et de la mission qualité des soins dispensés. Aussi la nouvelle mission sur l'avenir du thermalisme est - elle attendue avec intérêt.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37298

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6522